



International Chamber of Commerce

The world business organization

Policy statement

La convergence numérique : une opportunité économique

Rédigé par la Commission du commerce électronique, des technologies de l'information et des télécommunications

Résumé

La présente déclaration de politique générale d'ICC (Chambre de Commerce Internationale) précise les possibilités qu'offre la convergence numérique ainsi que les questions de fond qu'elle pose aux entreprises et aux gouvernements. Elle conclut par des recommandations concrètes et par une proposition de cadre politique formulée à l'intention des pouvoirs publics

Qu'est-ce que la convergence numérique ?

La convergence fait référence à une évolution qui tend à réduire ou effacer les différences entre des modèles économiques, des réseaux, des applications, des services et des formats de numérisation de l'information, auparavant distincts. Elle est le fruit du développement accéléré des technologies numériques.

Au sein de l'écosystème de la société de l'information, la convergence peut stimuler la créativité, l'amélioration de la productivité, de constantes innovations techniques, la croissance économique, des avantages sociétaux et une meilleure insertion sociale. Elle facilite l'utilisation et le déploiement des technologies de l'information et de la communication (TIC) parmi toutes les parties prenantes – entreprises, gouvernements et particuliers. Elle permet la création de contenus, la disponibilité de l'information en tout lieu, sur une multitude d'équipements terminaux et à partir d'une multitude de sources, ainsi que la communication, la collaboration, la coordination et l'interopérabilité en ce qui concerne les personnes, les services et les applications, grâce à des systèmes d'entreprise et des réseaux numériques.

Ces dix dernières années, le terme de convergence a surtout fait référence à la promesse de nouvelles fonctionnalités des TIC offerte par la possibilité de connecter les réseaux, les ordinateurs et les terminaux de communication. Aujourd'hui, l'évolution permanente des TIC, dont l'internet est l'élément clé, est en train, sur la base de la convergence des réseaux, de réduire l'importance de la distance en connectant les personnes et en accélérant les processus et les flux d'information – ce qui constitue une étape cruciale dans le développement d'entreprises mondiales interdépendantes et accroît les possibilités d'amélioration de l'insertion sociale et de renforcement de l'interaction sociétale.



Policy statement

Bénéfices

Le phénomène de la convergence offre à toutes les parties prenantes d'immenses possibilités d'augmentation de leur productivité et de leur efficacité économique, favorisant ainsi l'innovation, les nouvelles opportunités de marchés, un choix plus large et des prix plus bas, au bénéfice de tous les utilisateurs. Il peut aussi donner au monde en développement une occasion sans précédent de participer à l'économie numérique. Les flux d'information numérisée ont déjà amélioré l'accès au marché et la compétitivité en permettant des gains d'efficacité et en mondialisant le champ des marchés et des services.

La convergence présente d'autres avantages pour la société. Elle permet par exemple le développement régional, stimule l'activité entrepreneuriale et améliore les possibilités d'éducation (y compris dans les zones isolées), ainsi que l'accès aux soins de santé et à la formation. Elle a largement facilité la collaboration créative et l'interaction sociale en ligne, et favorisé l'intégration dans la société de personnes ayant des besoins particuliers ou exerçant des formes d'activités atypiques.

Questions qui se posent aux entreprises

À mesure que les marchés se développent, leurs structures se modifient sous l'effet de l'évolution des technologies, ce qui offre de nouvelles possibilités de modèles économiques, accroît la concurrence, transforme les activités des entreprises existantes ainsi que les modèles économiques traditionnels. La modification du cadre économique des secteurs concernés remet aussi en question les normes réglementaires et législatives existantes et conduira de nombreuses parties prenantes à reconsidérer leurs relations avec ces secteurs.

Le développement de la société de l'information dépend de la disponibilité des capacités d'infrastructures suffisantes, de produits et de services innovants à l'intention des entreprises et des particuliers. Dans cet environnement, les principales caractéristiques du marché sont l'interopérabilité, des prix abordables et un vaste choix.

Considérations de politique générale

Les pouvoirs publics devraient procéder à une évaluation des cadres politiques existants afin d'assurer la levée des obstacles au déploiement des modèles économiques convergents et des TIC en général. ICC appelle les gouvernements à travailler en partenariat avec les entreprises afin de faciliter la convergence et de veiller à ce que la réglementation ne crée ni contraintes inutiles ni effets indésirables susceptibles de nuire au potentiel de croissance économique et de bénéfices sociétaux qu'offre le déploiement de ces technologies et/ou de nouveaux modèles économiques.



Policy statement

Les marchés et les modèles économiques évoluent rapidement et une intervention inadéquate risquerait d'entraver ces changements bénéfiques. Les marchés sans contraintes ont déjà permis d'énormes avancées, alors que l'interventionnisme a parfois produit des effets inhibants sur d'importants marchés.

Principes fondamentaux de l'action politique

- a) La réglementation émanant des pouvoirs publics devrait avoir pour seul objectif d'encourager la concurrence, l'innovation et l'investissement, de répartir des ressources limitées et, le cas échéant, de réaliser des objectifs d'intérêt public. Aucune réglementation ne devrait être appliquée sans concertation préalable avec toutes les parties prenantes, afin d'assurer sa proportionnalité.
- b) Le droit de la concurrence devrait être autant que possible utilisé comme principal moyen de prévention des abus de pouvoir de marché.
- c) L'internet ne connaissant pas de frontières, il est entre autres indispensable d'éviter les approches divergentes entre pays ou régions qui pourraient se traduire par des obstacles à la convergence, par la délocalisation des investissements vers des environnements réglementaires plus favorables ou, au pire, par la fragmentation de l'internet.

La protection ainsi que la mise en application adéquate et efficace des droits de propriété intellectuelle sont des éléments essentiels d'un cadre politique susceptible de continuer à favoriser la créativité que la convergence contribue à alimenter.

ICC se félicite du dialogue international qui se poursuit au sein des forums multipartites et multilatéraux existants en vue de renforcer la concurrence et de stimuler ainsi le marché des services convergents.

En détail:

1. Qu'est-ce que la convergence numérique ?

Au sein de l'écosystème de la société de l'information, la convergence peut stimuler la créativité, l'amélioration de la productivité, de constantes innovations techniques, la croissance économique, d'avantages sociétaux et une meilleure insertion sociale. Elle facilite l'utilisation et le déploiement des technologies de l'information et de la communication (TIC) parmi toutes les parties prenantes – entreprises, gouvernements et particuliers. Elle permet la création de contenus, la disponibilité de l'information en tout lieu, sur une multitude d'équipements terminaux et à partir d'une multitude de sources, ainsi que la communication, la collaboration, la coordination et l'interopérabilité en ce qui concerne les personnes, les services et les applications, grâce à des systèmes d'entreprise et des réseaux numériques.

À mesure que les marchés se développent, leurs structures se modifient sous l'effet de l'évolution des technologies, ce qui offre de nouvelles possibilités de modèles économiques,



Policy statement

accroît la concurrence, transforme les activités des entreprises existantes ainsi que les modèles économiques traditionnels. La modification du cadre économique des secteurs concernés remet aussi en question les normes réglementaires et législatives existantes et conduira de nombreuses parties prenantes à reconsidérer leurs relations avec ces secteurs.

Aujourd'hui, après avoir permis le développement de l'internet, la numérisation de l'information et la connectivité croissante des réseaux sont à l'origine d'un changement de perspective. Alors que la convergence n'a été perçue, pendant un certain temps, qu'en termes de connectivité propre aux réseaux, il s'agit maintenant d'un concept à multiples facettes qui touche à la connectivité, aux médias, aux modes de fourniture, aux équipements d'accès, aux services et aux modèles économiques. Les actuels réseaux fondés sur le protocole Internet (IP) constituent une plate-forme pour l'informatique, les services distribués et les nouveaux modèles économiques, souvent qualifiée d'« architecture orientée services ».

Histoire et contexte

L'un des éléments constitutifs essentiels de la convergence a été la numérisation de l'information. Une fois les données numérisées, elles ont pu circuler plus librement, mais les réseaux de l'époque n'étaient pas aussi interconnectés qu'aujourd'hui et la bande passante représentait, dans certaines zones, une contrainte importante.

Tout au long des années 1990, alors que les réseaux offraient des services séparés pour la voix et les données et que la connexion à l'internet se faisait principalement par modem analogique, les industries des télécommunications et du câble sont entrées, au niveau mondial, sous la pression de la concurrence, dans une période d'investissement et de développement technologique d'une rapidité et d'une ampleur sans précédent. Les réseaux initialement développés en tant que plates-formes pour la voix ont vite facilité l'intégration de communications entre entreprises et entre consommateurs, ayant de multiples types de contenus, une complexité accrue et des vitesses de distribution nettement supérieures. Aujourd'hui, à l'aube de nouvelles évolutions des réseaux, la voix, les données, la vidéo, les communications interactives ainsi que les applications à base de services transitent par de multiples plates-formes, permettant l'intégration numérique des services ainsi qu'une mobilité, une fiabilité et une vitesse accrue, facilitant la mise en place du « haut débit » qui n'était encore qu'une vue de l'esprit il y a dix ans.

La numérisation et la paquetsation sont les principaux moteurs de la convergence. Cette dernière est également accélérée par des facteurs tels que la réduction du coût de la mémoire et de la capacité de calcul des ordinateurs, l'essor et la disponibilité croissante des réseaux et des connexions à haut débit et grande vitesse, ainsi que les progrès des outils de développement de logiciels. Tous ces facteurs ont facilité l'interaction sociale et la collaboration créative en ligne d'aujourd'hui.



Policy statement

Ces dix dernières années, le terme de convergence a surtout fait référence à la promesse de nouvelles fonctionnalités des TIC offerte par la possibilité de connecter les réseaux, les ordinateurs et les terminaux de communication. Aujourd'hui, l'évolution permanente des TIC, dont l'internet est l'élément clé, est en train, sur la base de la convergence des réseaux, de réduire l'importance de la distance en connectant les personnes et en accélérant les processus et les flux d'information – ce qui constitue une étape cruciale dans le développement d'entreprises mondiales interdépendantes et accroît les possibilités d'amélioration de l'insertion sociale et de renforcement de l'interaction sociétale.

Le phénomène de la convergence offre d'immenses possibilités d'augmentation de la productivité et de l'efficacité économique, favorisant ainsi l'innovation, les nouvelles opportunités d'affaires, un choix plus large et des prix plus bas, au bénéfice de tous les utilisateurs. Il peut aussi donner au monde en développement une occasion sans précédent de participer à l'économie numérique. Les flux d'information numérisée ont déjà amélioré l'accès au marché et la compétitivité en permettant des gains d'efficacité et en mondialisant le champ des marchés et des services.

La convergence présente d'autres avantages pour la société. Elle permet par exemple le développement régional, stimule l'activité entrepreneuriale et améliore les possibilités d'éducation (y compris dans les zones isolées), ainsi que l'accès aux soins de santé et à la formation. Elle a largement facilité la collaboration créative et l'interaction sociale en ligne, et favorisé l'intégration dans la société de personnes ayant des besoins particuliers ou exerçant des formes d'activités atypique.

Convergence des réseaux

Dans le domaine des réseaux, la convergence intervient à plusieurs niveaux, à mesure que les fournisseurs d'infrastructures consolident leurs activités afin de réduire les coûts et de réaliser des gains d'efficacité pour mieux répondre aux besoins des consommateurs et améliorer la satisfaction du client.

Dans le secteur des télécommunications, le remplacement de technologies déjà anciennes telles que le réseau téléphonique public commuté (RTPC) et ses successeurs numériques, dont le réseau numérique avec intégration des services (RNIS), par de nouveaux réseaux fondés sur l'IP ouvre des possibilités de développement d'applications nouvelles, y compris, mais pas seulement, en ce qui concerne la voix et la vidéo, à des vitesses toujours plus grandes.

Ces dernières années, les investissements dans les réseaux de communication (fixe, sans fil, satellite et câble) ont amélioré l'infrastructure physique et l'offre de nouveaux services aux clients, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Les sociétés qui ne fournissaient auparavant qu'un seul service s'efforcent maintenant de proposer des « packs » associant voix, vidéo et internet haut débit, sur un marché qui ne fait guère de distinction entre les plateformes technologiques utilisées pour leur fourniture. De nouveaux investissements dans les



Policy statement

réseaux seront nécessaires pour mettre plus largement les technologies et les services de communication à la disposition du plus grand nombre, partout dans le monde, et pour répondre à la demande des consommateurs de capacités de communication plus performantes.

Convergence des services

La distinction entre les offres de services et de produits, traditionnellement fournies en utilisant des réseaux et des circuits commerciaux distincts selon les secteurs des technologies de l'information, des produits de consommation grand public, des médias et des télécommunications, est de moins en moins nette.

Par exemple, actuellement, les opérateurs de téléphonie mobile entrent sur le marché de la distribution de musique, les entreprises de télécommunications traditionnelles et les fournisseurs d'accès internet (FAI) proposent des abonnements à des services vidéo et multivoies ainsi que d'autres produits audiovisuels, les câblo-opérateurs intègrent horizontalement la fourniture de voix et d'accès internet, les journaux et autres médias traditionnellement « imprimés » offrent des contenus audiovisuels par le biais de leur présence en ligne, les portails internet et autres fournisseurs de services en ligne proposent des applications voix et vidéo ainsi que des contenus générés par les utilisateurs, et les exploitants de réseau élargissent leur offre de services en y ajoutant des applications vidéo.

Ces chaînes de valeur auparavant différenciées évoluent rapidement pour former un maillage de fournisseurs de services de distribution, de contenu et d'accès. Les fournisseurs de contenus et d'applications ont activement complété leur mode de fourniture traditionnel de produits prêts à l'emploi par des modèles de distribution numérique, en élaborant des jeux en ligne dotés de plus d'interactivité, en investissant dans de nouveaux modèles de production et en révisant leurs modèles traditionnels de concession de licence afin d'établir et de soutenir de nouvelles chaînes de valeur (par exemple en vendant des logiciels et des mises à niveau en ligne). La protection ainsi que la mise en application adéquate et efficace des droits de propriété intellectuelle sont des éléments essentiels d'un cadre politique susceptible de continuer à favoriser la créativité que la convergence contribue à alimenter.

Les communications et la consommation de contenus et d'applications utilisant un terminal unique sont aujourd'hui de plus en plus prévalentes, mais d'autres modèles fondés sur une spécialisation accrue des équipements terminaux sont aussi possibles. Le développement de la capacité des réseaux de mobiles et le succès sans précédent de la technologie mobile montrent l'intérêt croissant des consommateurs pour le développement sur ces réseaux de services à valeur ajoutée¹. L'expansion des technologies mobiles permettra à un nombre significatif de personnes d'avoir accès à des services convergents, y compris l'internet, où qu'elles se trouvent.

¹ A la fin 2007 le monde comptait plus de 3 milliards d'abonnés à la téléphonie mobile et le seuil de 4 milliards sera atteint en 2009 (Source : 4 décembre 2007 Nokia Capital Markets Day 2007 communiqué de presse et US Securities and Exchange Commission formulaire 20F-2007, Nokia Corporation).



Policy statement

Nature internationale de la convergence

La convergence est un phénomène mondial et aura par conséquent des effets au niveau international sur les politiques et les réglementations. Des approches divergentes entre pays et régions constituent un obstacle sérieux à la convergence, notamment lorsque des règles nationales différentes empêchent l'existence de services transfrontaliers ou réduisent leur rentabilité. L'innovation s'en trouve entravée.

2. Conséquences pour l'avenir de la convergence et des TIC convergentes

Les technologies et les systèmes de fourniture sont dans certains cas des catalyseurs, et dans d'autres des activateurs de nouveaux modèles économiques, de services aux citoyens et d'opportunités de croissance et de bénéfices sociétaux. Le rôle des systèmes des TIC est cependant de soutenir les processus internationaux des gouvernements ou des entreprises, et non de les définir. La technologie n'est qu'un outil qui doit être utilisé pour répondre aux problèmes de l'entreprise ou de l'organisation, avec pour objectif ultime de trouver des solutions stratégiques à ces problèmes. Les nouvelles technologies apportent de meilleurs moyens d'envisager les tâches et offrent de nouveaux potentiels de fonctions et de flux d'activité permettant des gains d'efficacité et de rentabilité. Lorsqu'ils définissent leurs priorités, les gouvernements et les entreprises devraient prendre des mesures afin de promouvoir les effets bénéfiques potentiels des technologies mises au service de leurs objectifs, et utiliser les moyens technologiques disponibles pour mettre en œuvre les changements qu'ils souhaitent.

Les économies qui échoueront à optimiser les processus faisant appel aux TIC et à tirer les leçons des tendances opérationnelles ne parviendront pas à capitaliser pleinement les bénéfices de l'activation des TIC. Éliminer le papier d'un processus peut permettre d'accroître de 10 à 20 % l'efficacité et les économies de coût, mais les bénéfices et la flexibilité réels sont le fruit du réexamen et de l'optimisation des pratiques, des processus et des procédures, ainsi que d'une gestion adéquate du changement, et pas seulement de l'automatisation des systèmes existants.

L'utilité et les fonctions des systèmes des TIC ont évolué, passant de l'organisation et de la classification à l'aide à la planification, à la coordination, à la communication, à la gestion, à l'éducation, à la prévision et à la correction. Au début de l'ère de l'information, les TIC ont été à l'origine de la création d'un nombre accru de données. Aujourd'hui, elles apportent des bénéfices bien plus importants en fournissant des données décisionnelles. Celles-ci ont plus de valeur, car elles apportent plus d'informations sur le contexte et les tendances, ce qui permet de plus hauts niveaux de décision et une meilleure analyse des risques, des coûts et des avantages, à un stade plus précoce du processus économique. Mais bien que l'utilité potentielle de l'information ait augmenté, ce potentiel ne peut être réalisé que si l'organisation a optimisé ses processus afin d'exploiter la valeur de cette information.



Policy statement

3. Problèmes de fond

Le développement de la société de l'information dépend de la disponibilité des capacités d'infrastructures suffisantes, de produits et de services innovants à l'intention des entreprises et des particuliers. Dans cet environnement, les principales caractéristiques du marché sont l'interopérabilité, des prix abordables et un vaste choix.

Ces dernières années ont été marquées par une croissance impressionnante des plates-formes de marchés numériques, comme par exemple le commerce électronique, les marchés de contenus de la musique en ligne, la vidéo à la demande ou les applications de jeu en ligne. Des problèmes demeurent, dans le domaine politique, quant à la manière de passer d'un régime basé sur une application unique (télécommunications, télévision, radio, commerce) à un régime basé sur de multiples applications où de nombreux services sont proposés par différentes parties en utilisant des infrastructures convergentes. Il en va de même pour la transition d'un environnement analogique à un environnement numérique.

En conséquence, les questions suivantes se posent :

- Quels effets ces nouveaux changements ont-ils sur les modèles de réglementation existants ?
- Comment encourager au mieux la poursuite de la libéralisation du commerce dans un environnement convergent ?
- Des normes et des préférences culturelles différentes, ainsi que des lois nationales différentes, rendent-elles plus difficile l'élaboration d'une approche commune concernant les nouveaux services ?

L'interopérabilité en tant que fonction de la convergence

Les décideurs politiques devraient reconnaître la valeur et la nécessité de l'interopérabilité au sein des réseaux convergents, ainsi que de la sécurité, de la mobilité, de l'évolutivité, de la traçabilité, du respect de la vie privée, de la résilience, de la fiabilité et de diverses autres caractéristiques, de manière équilibrée, afin de créer un cadre susceptible de favoriser la croissance et le développement.

Lorsqu'il existe une demande avérée d'interopérabilité, le marché est à l'évidence commercialement incité à la fournir. Ne pas répondre à la demande des consommateurs aurait pour seul résultat de les pousser à changer de chaîne de valeur.

L'interopérabilité est un processus évolutif, car la demande des consommateurs, dans ce domaine, est examinée et prise en compte dans le cadre plus large des exigences fonctionnelles.



Policy statement

Questions qui se posent aux entreprises

Dans toutes les régions du monde, les entreprises sont confrontées à un certain nombre de questions alors qu'elles continuent à innover tout en faisant face à la convergence des technologies et des services :

- comprendre les besoins liés à l'environnement économique dans le contexte de la convergence, ainsi que les effets de celle-ci sur les activités des entreprises et la gestion du risque ;
- traduire ces besoins en exigences fonctionnelles et veiller à ce que les technologies convergentes répondent aux besoins des entreprises (ainsi que maximiser le retour sur investissement des technologies convergentes, ou du passage à ces technologies) ;
- gérer les effets de l'application mondiale d'une multitude de lois et de règlements locaux et nationaux.

4. Le marché mondial, les TIC et le cadre politique et réglementaire

Les TIC fonctionnent dans un environnement qui dépend expressément de facteurs tels que le droit, la culture, les infrastructures, les compétences et les ressources. La prévisibilité et la flexibilité de ces facteurs jouent donc un rôle de plus en plus important dans la constitution du succès et de la valeur que génèrent les TIC.

Les entreprises d'aujourd'hui ont un champ d'action mondial. La numérisation de l'information, la modularisation des flux de activité et les connexions à haut débit ont permis aux entreprises de localiser leurs ressources de la manière la plus efficace possible, de fournir des services performants en termes de coût ainsi que de répartir et d'utiliser logiquement leurs éléments d'actif et leurs ressources en échappant aux contraintes de la proximité géographique ou temporelle. On citera parmi les exemples de gains d'efficacité et de bénéfices apportés par les TIC sur le marché mondial :

- une assistance et des services mondiaux offerts aux clients 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, où qu'ils se trouvent ;
- la possibilité de situer les ressources là où elles sont nécessaires et quand elles le sont, ce qui réduit les temps d'interruption des services d'assistance et permet de veiller à ce que les problèmes soient traités par la personne qui a la meilleure connaissance de la question et de sa solution ;
- la possibilité, en fin de journée de travail sur un site, de transmettre les problèmes à une équipe qui commence sa journée ailleurs, de manière à ce que les tâches progressent en continu ;
- la possibilité de traiter les informations à distance sur plusieurs sites mondiaux ;
- la possibilité de centraliser les informations afin de faciliter l'accès depuis différents sites dans le monde et de permettre aux entreprises d'établir des guichets uniques efficaces pour veiller au respect des politiques internes et externes, par exemple en matière de gestion des fraudes ;



Policy statement

- une intégration mondiale accrue des chaînes d'approvisionnement et de valeur ainsi que du développement et de la conception collaboratifs dans différents pays ;
- une amélioration de la capacité des entreprises de localiser leurs activités là où elles peuvent le mieux tirer parti des gains d'efficacité, des compétences et des ressources ;
- un accès accru des citoyens au marché de la main-d'œuvre, en éliminant les frontières géographiques et en surmontant les obstacles individuels.

Pour des suggestions concrètes dans ce domaine, voir par exemple ICC Telecoms Liberalization toolkit, 2e édition (<http://www.iccwbo.org/policy/ebitt/id5050/index.html>).

L'internet, couplé à la numérisation de l'information, a facilité la mondialisation des marchés et offert la possibilité d'une plus grande interaction entre les gouvernements, les entreprises et les citoyens. Les flux d'information numérisée ont amélioré l'accès au marché et la compétitivité en permettant des gains d'efficacité et en mondialisant le champ des marchés et des services. La diffusion mondiale des processus d'activité commerciale a, par définition, conduit à des gains d'efficacité substantiels et à des services potentiellement plus performants, mais a aussi accru la complexité de certaines opérations commerciales soumises à de multiples régimes juridiques, parfois contradictoires. Moins le cadre législatif et réglementaire est transparent et prévisible, plus cette complexité est grande.

Il est important de comprendre les effets de la convergence sur une multitude de questions de droit et de compétence juridictionnelle et sur les bénéfices pour les clients. ICC a publié des recommandations à l'intention des décideurs politiques dans plusieurs domaines spécifiques, dont un guide sur les télécommunications et des « boîte à outils » sur le respect de la vie privée et la sécurité. (Pour accéder à ces documents, voir <http://www.iccwbo.org/policy/ebitt>)

5. Croissance favorisée par les TIC : études de cas du secteur privé

Du point de vue économique, les pays où l'information est aisément disponible sont les mieux placés pour être compétitifs. Des questions matérielles, techniques et juridiques se posent en ce qui concerne l'accès aux technologies, aux investissements, à une main-d'œuvre qualifiée et aux infrastructures. Chaque pays doit évaluer son degré de préparation par rapport à tous ces facteurs et élaborer ensuite des programmes afin de prendre les mesures adaptées à la situation où il se trouve en termes d'infrastructures techniques, de renforcement des compétences, de ressources et d'élaboration du cadre réglementaire. Ces programmes de développement doivent bien sûr être appropriés au contexte juridique et culturel du pays, mais doivent aussi tenir compte des outils de coopération régionale afin de faciliter les flux d'information et les échanges commerciaux régionaux.

Aujourd'hui, les pays se disputent la présence des entreprises afin de stimuler la croissance économique et de contribuer à engranger des bénéfices sociétaux. Ces derniers résultent directement de l'augmentation des emplois locaux, du renforcement des compétences et des investissements, ainsi que des recettes fiscales et autres apports financiers concomitants à



Policy statement

l'économie. À terme, les programmes de développement nationaux peuvent aussi entraîner la croissance des industries de soutien locales et, avec un support adéquat, d'industries de plus haut niveau. Pour que ces possibilités se réalisent, le pays doit cependant offrir un environnement susceptible d'encourager et de capitaliser la croissance et les changements bénéfiques.

Les opérations commerciales intéressent de plus en plus souvent de multiples parties et juridictions. Elles peuvent de ce fait impliquer la confluence de flux d'information échangés parmi différentes filiales d'une société ainsi qu'entre un nombre indéterminé de fournisseurs et d'autres entreprises. Ces chaînes d'information peuvent comprendre des fournisseurs en amont, des distributeurs en aval, opérateurs de paiement, des banques, des prestataires de services de traitement, y compris des expéditeurs et des transporteurs, et des prestataires de services clients. Ces chaînes peuvent constituer des parties d'une société ou de différents groupements de sociétés liées par des contrats ou de précédentes relations, ou réunies pour une opération spécifique.

Dans le contexte de ces entreprises plus mondiales et de ces chaînes d'approvisionnement plus complexes, une plus grande attention est également portée à la confiance dans le système et dans l'opération. Les entreprises travaillent à mettre en place des pratiques de sécurité et des cadres de responsabilité conformes à ces nouvelles réalités de la distribution à l'échelle mondiale, et renforcent la connectivité et l'interopérabilité. Cette évolution est indispensable, non seulement parce que les utilisateurs disposent de plus en plus souvent de connexions haut débit permanentes mais aussi parce que les technologies participatives permettent aux utilisateurs de devenir des créateurs et des éditeurs de contenus, grâce à des technologies plus accessibles et interactives.

6. Cadre proposé

a) Le droit de la concurrence – un principe fondamental

L'application des politiques et des lois générales du droit commun de la concurrence devrait être le principe fondamental régissant la convergence, lorsqu'il n'existe pas sur le marché d'héritage de technologies anciennes exigeant une législation sectorielle spécifique (voir la « boîte à outils » d'ICC sur les télécommunications). Dans ce contexte, ICC souhaiterait souligner la valeur du travail accompli par des organisations intergouvernementales telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les questions de concurrence.

La convergence peut inciter des fournisseurs de services à tenter de proposer des services intégrés. Ce choix n'implique par forcément une intégration verticale, mais ne l'exclut pas non plus. L'interdépendance des secteurs concernés augmentera. Des alliances et des concentrations peuvent donner naissance à des services complémentaires et permettre des économies d'échelle, au bénéfice des utilisateurs. Ces évolutions se traduiront par de nouveaux services intégrés et de nouvelles chaînes d'offre et de demande. La convergence des marchés



Policy statement

des services de télécommunication et de données en offre une importante illustration. Sur le marché de la consommation grand public on peut citer comme exemple de nouvelle chaîne d'offres : la production de contenus, l'aggrégation de contenus, la fourniture, le contrôle de la fourniture, l'accès conditionnel et le matériel informatique.

Bien que l'efficacité de la concurrence sur le marché doive être considérée comme un principe acquis, il se peut, dans un contexte aussi dynamique, que l'on constate du fait de positions dominantes sur le marché des comportements anticoncurrentiels ou de nature à entraver indûment l'innovation. Il est donc nécessaire de veiller à l'application effective du droit de la concurrence et – dans les cas où elle se justifie selon les critères indiqués au paragraphe suivant – de la réglementation, afin de prévenir tout abus de position dominante, dans tous les secteurs concernés et en toutes circonstances.

b) Réglementation efficace

La politique générale de la concurrence peut ne pas toujours être, à elle seule, suffisamment efficace ou applicable. Dans certaines circonstances, une réglementation par les pouvoirs publics peut être nécessaire pour compléter la mise en œuvre de la politique générale de la concurrence. Cette solution ne doit cependant être utilisée qu'en dernier ressort, après une concertation approfondie avec toutes les parties prenantes et une évaluation des effets sur le marché, de manière à éviter que l'innovation en souffre.

La réglementation par les pouvoirs publics devrait être proportionnée, avoir pour seul but d'encourager la concurrence, de répartir des ressources limitées et de réaliser des objectifs d'intérêt public, lorsqu'ils sont légitimes. La réglementation, dans ce domaine, devrait être technologiquement neutre, transparente, non discriminatoire et aussi peu contraignante que possible. (Pour plus d'informations, les décideurs politiques sont invités à consulter <http://www.iccwbo.org/policy/ebitt>)

c) Approche ciblée et adaptée

Les gouvernements doivent évaluer les cas où une réglementation est nécessaire ; toutes les situations n'exigent pas d'intervention réglementaire. Lorsqu'il a été déterminé qu'une réglementation était indispensable, celle-ci devrait être strictement adaptée aux objectifs d'intérêt général bien définis et incontestables qu'elle doit servir. Les gouvernements doivent aussi veiller à ce que la réglementation ne crée ni contraintes inutiles ni effets indésirables pour les nouveaux modèles économiques innovants, l'investissement dans de nouvelles technologies et le déploiement de celles-ci.

Pour que tous les pays puissent tirer parti des technologies avancées de l'information et de la communication, des bases solides doivent être en place afin d'encourager l'investissement et la concurrence. Ces bases essentielles doivent notamment comprendre le principe de la primauté du droit, ainsi qu'un système juridique et réglementaire stable et transparent. Le fait que nous considérons comme essentiel le rôle des gouvernements et des cadres politiques et réglementaires ne doit cependant pas être interprété comme un quelconque amoindrissement



International Chamber of Commerce
The world business organization

Policy statement

du rôle du marché et de la concurrence. Les cadres politiques et réglementaires s'efforcent par définition de suivre le rythme de l'innovation due aux nouvelles technologies et aux nouveaux modèles économiques. Dans de nombreux cas, lorsqu'il n'existe pas de cadre politique ou réglementaire spécifique, il se peut qu'aucun ne soit nécessaire. Dans certains cas, il peut suffire que les gouvernements assument le rôle qui est le leur en matière de garantie d'une concurrence efficace, de protection des consommateurs contre les fraudes et les comportements délictuels et d'autres fonctions de base. Dans d'autres cas, notamment lorsqu'un préjudice est avéré, les pouvoirs publics peuvent avoir à jouer un rôle correctif. Dans d'autres cas encore, marchés et gouvernements coopèrent afin de faciliter et de renforcer la capacité des TIC de stimuler la croissance et d'apporter des bénéfices sociétaux en levant les obstacles, en allégeant les contraintes et en élaborant des cadres politiques et réglementaires *ad hoc* avec une approche « light touch » (avec retenue).

* * * * *



International Chamber of Commerce
The world business organization

Policy statement

Commission du commerce électronique, des technologies de l'information et des télécommunications d'ICC (CCETIT)

Les cadres et experts des entreprises membres d'ICC qui siègent à la CCETIT travaillent à élaborer des prises de position, des politiques et des pratiques de la communauté économique dans le domaine du commerce électronique, des technologies de l'information et des télécommunications. Grâce à ses adhérents, qui comptent à la fois des utilisateurs et des fournisseurs de technologies et de services informatiques de pays développés et en développement, ICC est le lieu idéal pour définir dans ce secteur des pratiques d'excellence et des règles mondiales librement consenties. ICC, qui œuvre à l'expansion du commerce international, défend la libéralisation des télécommunications et le développement des infrastructures nécessaires au commerce mondial en ligne. ICC a également dirigé et coordonné la contribution des entreprises de toutes les régions au Sommet mondial de la société de l'information (SMSI : Genève 2003 et Tunis 2005), et poursuit cet effort dans le cadre des activités établies par le programme de Tunis, par le biais de l'initiative qu'elle a lancée sous le nom de Business Action to Support the Information Society (BASIS <http://www.iccwbo.org/basis>).

* * * * *

À propos d'ICC

ICC est l'organisation mondiale des entreprises. Elle est l'unique porte-parole reconnu de la communauté économique à s'exprimer au nom de tous les secteurs et de toutes les régions. Sa principale mission est de défendre un système mondial de commerce et d'investissement ouvert, ainsi que l'économie de marché, et d'aider les entreprises à relever les défis et saisir les opportunités de la mondialisation. Cadres et experts de ses entreprises membres travaillent à formuler le point de vue de la communauté économique, tant sur de grands problèmes touchant au commerce et à l'investissement que sur des sujets techniques essentiels. Fondée en 1919, ICC fédère aujourd'hui des milliers de sociétés et d'associations, dans 130 pays.